Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-1029062026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /
Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

10–29/06/2026 : Voirie – Demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 09/02/2026, la commune a validé son programme de travaux de voirie pour l'année 2026.

Cette opération concerne la réfection de la voie communale de Penfaven sur une longueur de 180 mètres et une largeur de 3,80 mètres.
Le coût prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Montant des travaux HT : 15 883,99 €
- TVA (20 %) : 3 176,80 €
- Montant TTC : 19 060,79 €

Afin d'accompagner le financement de ce programme d'investissement, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-1029062026-DE

Dépenses	Montant H.T.	%	Ressources	Montant H.T.	%
Travaux de voirie	15 883.99 €	100%	Pontivy communauté	6 353.60 €	40%
			Département : PST	3 176.80 €	20%
			Autofinancement	6 353.60 €	40%
Total des dépenses	**15 883.99 €**	**100%**	**Total des ressources**		**100%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation des travaux de voirie à Penfaven pour l'année 2026 ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus ;
- **sollicite** une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) ;
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention ainsi que toute pièce nécessaire à son instruction ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC